N°SIRET 511 872 830 00027
N° AGREMENT 91660143766

Centre de Formation des Métiers de l'Artisanat

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FORMATION INITIALE

PUBLIC VISE
Salariés et non salariés – chefs d'entreprise

NATURE DE L' ACTION
Action d'adaptation et de développement des compétences.

PRE-REQUIS
Aucun pré requis

OBJECTIF
Être capable de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et la sécurité dans son entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.
Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans l'entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES
A l'aide de support et de plan d'intervention SST (agrée par la CRAM) interactivité entre stagiaire et moniteur. Démonstration des gestes qui seront reconduit par les stagiaires. Livret SST retraçant tout le programme.

FORMATEUR
Denis MEYER - Moniteur de l'UDSPPO

SUIVI & EVALUATION
Attestation de présence

DATE
05-06 FEVRIER 2024

DUREE/ HORAIRES
2 jours – 14 heures
8 H30-12H00 / 13H30-17H00

DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS INSCRIPTION
05 JANVIER 2024

LIEU
Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne 66000 PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION
420 €/pers. non assujetti à la TVA

NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 personnes maximum

CONTENU PEDAGOGIQUE

PROTECTION reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et les autres personnes exposées.

EXAMINER : rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée

ALERTER : système de déclenchement des secours dans l'entreprise

VICTIME QUI SAIGNE ABONDAMMENT : stopper le saignement

VICTIME QUI S'ETOUFFE : Désobstruer les voies aériennes

VICTIME NE REPOND PAS ET NE RESPIRE PAS : technique de la Réanimation Cardio Pulmonaire

VICTIME NE REPOND PAS MAIS RESPIRE : technique de la P.L.S.

MALAISES : mettre au repos, écouter, questionner, apprécier l'état de la victime en vue de prendre un avis médical

BRULURES : Eviter une aggravation de la brûlure

DOULEURS : La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements

PLAIE : Eviter toute aggravation de la plaie

RISQUES SPECIFIQUES DE L'ENTREPRISE : étudier les risques d'accident qui pourraient arriver dans l'entreprise

Nos formations sont accessibles à tous.
L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit par le salarié avec l'accord de l'employeur, soit à l'initiative propre du salarié. Votre CPF est mobilisable pour certaines de nos formations. Le signe « CPF » apparait alors sur lesdites formations. Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Notre référent Handicap est à votre disposition et procèdera à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière